

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016
Délibération n° 2016 – 27**

**27 – BASSE-GOULAIN – MISE A DISPOSITION, PAR NANTES METROPOLE, AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE BASSE-GOULAIN, D'UN TERRAIN NU SITUE RUE DU GRIGNON POUR
L'AMENAGEMENT D'UNE HALLE COUVERTE – CONVENTION DE SUPERPOSITION
D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC – APPROBATION**

Date de la convocation : le 19 février 2016
Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole
Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Héléne, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), M. JUNIQUE Stéphanie (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NAEL Myriam)

Absent : 1

Mme BESLIER Laure

27 – BASSE-GOULAIN – MISE A DISPOSITION, PAR NANTES METROPOLE, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BASSE-GOULAIN, D'UN TERRAIN NU SITUE RUE DU GRIGNON POUR L'AMENAGEMENT D'UNE HALLE COUVERTE – CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC – APPROBATION

EXPOSE

Par courrier du 26 mai 2014, la commune de Basse-Goulaine a fait connaître à Nantes Métropole son projet de construction d'une halle couverte sur une partie du parking public métropolitain du Grignon et a sollicité, à cet effet, la mise à disposition de l'espace de terrain nécessaire.

La commune de Basse-Goulaine a ensuite confirmé son accord à Nantes Métropole à l'établissement d'une convention de superposition d'affectations pour préciser les conditions de mise à disposition de cet espace public nécessaire à son projet, en application des articles L 2123-7 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Un bien immobilier appartenant au domaine public en raison de son affectation à l'usage du public, peut en effet, tout en restant la propriété de la personne publique, recevoir au profit d'une autre personne publique une ou plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique, dès lors qu'elles sont compatibles avec ladite affectation.

Le permis de construire relatif au projet de halle couverte vient d'être déposé le 4 décembre 2015.

La halle projetée a pour fonction d'accueillir successivement, et de façon non simultanée :

- un stationnement public couvert et ouvert d'une capacité de trente-cinq places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- un marché forain à l'abri des intempéries ;
- des manifestations festives très occasionnelles.

Les jours de marchés ou de manifestations occasionnelles, l'espace intérieur de la halle est libéré de tout véhicule. Le parking du Grignon qui entoure le site du projet avec une capacité de stationnement très important permettra d'assurer les besoins en stationnement de l'équipement.

La superficie du terrain d'assiette du projet est d'environ 1 199 m².

Il convient donc d'approuver la convention de superposition d'affectations à conclure avec la Commune de Basse-Goulaine à compter de sa signature. L'utilisation de l'espace mis à disposition de la Commune ne sera pas continue permettant à Nantes Métropole de maintenir l'affectation initiale du bien.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve la convention de superposition d'affectations avec la commune de Basse-Goulaine portant sur une partie de la parcelle cadastrée ZB n° 297, pour environ 1 199 m², située rue du Grignon à Basse Goulaine, et ce, afin de permettre la construction d'une halle couverte destinée à accueillir successivement et de façon non simultanée :

- un stationnement public couvert et ouvert d'une capacité de 35 places ;
- un marché forain une journée par semaine ;
- des manifestations festives très occasionnelles.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160226-2016_27DC-DE
Date de télétransmission : 08/03/2016
Date de réception préfecture : 08/03/2016